



Le Ministère de la Culture a 50 ans : Quel budget pour sa 51^{ème} année ?

2009 est le cinquantenaire de la création par de Gaulle et Malraux du ministère de la Culture. Le gouvernement actuel le fête en mettant en place une réforme qui réduit les directions du ministère, diminue ses prérogatives, abaisse ses ambitions. Le Président crée un « machin » censé le concurrencer, mais en fait de projets, le Conseil de la création ne fait que soutirer de l'argent à la rue de Valois et à d'autres pour quelques opérations démagogique dispersées, privilégiant ainsi des projets gadgets à court terme au détriment d'une véritable politique culturelle. Le nouveau ministre laisse tomber les préconisations des Entretiens de Valois qui, quelles que soient nos réserves sur la méthode, ont fourni aux professionnels du spectacle de se confronter et de dégager ensemble certaines pistes qui pourraient faire en sorte que la culture -- et plus particulièrement le spectacle vivant -- redevienne un phare et une ressource pour des citoyens en besoin d'espoir et de repères. Au lieu d'annoncer une grande vision pour les cinquante prochaines années du ministère, une perspective ou une orientation pour la vie culturelle dans ce pays (et pourquoi pas une loi d'orientation, justement?), nos dirigeants organisent du 13 au 15 octobre un colloque « compariste » sur les politiques culturelles des divers pays de l'Europe. Est-ce pour s'apercevoir que notre pays n'en a plus? Ou pour s'autoproclamer les meilleurs?

Quand on regarde le budget 2010 prévu pour le ministère de la Culture, et plus particulièrement pour le spectacle vivant, il est permis de se poser ces questions.

En présentant le 1er octobre dernier, le projet de budget 2010 de la Culture et de la Communication, Frédéric Mitterrand a déclaré qu'il était à l'écoute, qu'il s'interrogeait et qu'il consultait. Faisant référence au 50ème anniversaire du Ministère de la Culture, il a estimé qu'il disposerait l'an prochain d'un « excellent budget en forte augmentation ». Pour autant, avec une évolution officiellement affichée à + 0,4%, le Spectacle vivant est assurément le parent pauvre du projet de loi de finances 2010 de la Rue de Valois. Le ministre a beau dire, répéter et se féliciter de la « consolidation, au-delà des crédits budgétaires de la dotation exceptionnelle de 15 millions d'Euros obtenue en 2009 », si l'on se rapporte aux chiffres clés du budget 2010 du dossier de presse du ministère, le Spectacle vivant est bon dernier.

Frédéric Mitterrand a beau faire référence aux décisions prises par le Président de la République (qu'il juge à chaque fois fort légitimes), le sort réservé à la création vivante n'abonde pas dans le sens d'une quelconque priorité gouvernementale. On notera d'ailleurs que le ministre a bien pris soin de ne pas dire un seul mot sur le « social », autrement dit, de la situation réservée aux artistes, techniciens... et créateurs du Spectacle.

Par contre, il a pensé utile de rendre un vibrant hommage aux travaux clandestins du Conseil de la création artistique animé par M. Karmitz qui est à l'évidence un véritable contre-ministère. Bien

qu' il ait pris soin de démentir tout financement des 10 projets de ce conseil privé, nous ne sommes pas rassurés.

Comme nous le craignons, les « Entretiens de Valois » sont instrumentalisés par le gouvernement. Pour preuve, on peut lire dans le dossier de presse que la dotation de 15 millions d' Euros obtenue en 2009 « permet d' accompagner les changements découlant des orientations des Entretiens de Valois ». Nous sommes à la vérité bien loin des promesses faites par le Président au printemps dernier d' un plan de relance pour le Spectacle vivant !

Pour faire bonne mesure, le ministre évoque « des marges de manoeuvre budgétaires au sein d' un budget contraint mécaniquement par l' évolution de l' ordre de marche des institutions... ». Et il annonce la clarification du dispositif d' aide aux artistes, une réflexion sur les compagnies, la poursuite de la réforme des modes d' intervention de l' Etat, une réforme des comités d' experts, une progression modérée des crédits aux opérateurs nationaux, la mise en place « d' une démarche de performance » et excusez du peu, « un suivi » des accords collectifs d' entreprises.

Bref, après la RGPP en cours, ça sent « la restauration ». Nous ne l' accepterons pas !

Il est temps que les artistes-interprètes s' occupent de ce qui les concerne en premier lieu: la politique culturelle de leur pays! Il y va, non seulement de l' avenir de leurs métiers (et de leurs propres emplois...), mais aussi de la vie quotidienne de leurs concitoyens.

PLATEFORME REVENDICATIVE ADOPTÉE LE 21 SEPTEMBRE 2009 AU THEATRE NATIONAL DE CHAILLOT

- l' élaboration d' une loi d' orientation pour inscrire la place de l' art et de la culture dans notre société ;
- une nouvelle étape de la décentralisation négociée avec les collectivités territoriales ;
- le vote d' une loi de programmation, afin de garantir les financements pour une véritable démocratisation culturelle ;
- un plan de relance et de développement du spectacle vivant et au delà de la culture ;
- le rétablissement des capacités artistiques des structures ;
- La pérennisation et le développement des emplois artistiques et techniques ;
- le soutien aux outils de production, notamment les compagnies ;
- l' expertise des propositions alternatives des annexes 8 et 10 de l' assurance chômage ;
- l' élargissement des publics et la mise en place d' un véritable plan d' éducation artistique - une politique d' ouverture européenne et internationale ;
- la suppression du Conseil pour la création artistique.

Paris, le 13 octobre 2009